

RAPPORT N° 95/1-12
au Conseil Municipal

OBJET

GROUPE SCOLAIRE ZAC II MOUFIA

**AUTORISATION DE PASSER UN AVENANT
AU MARCHE DE TRAVAUX DU LOT N° 2 :
GROS OEUVRE – CHARPENTE COUVERTURE
POUR TRAVAUX MODIFICATIFS D'ADAPTATION
AU SOL**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE PASSER UN MARCHE DE TRAVAUX POUR
LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS
DE CUISINE**

Un marché de travaux de 8 112 000 F a été passé avec l'entreprise SBTPC pour la réalisation du lot n° 2 : Gros oeuvre – Charpente Couverture – Revêtements durs.

Après ouverture des fouilles la présence par zones d'un sous sol constitué d'une couche très épaisse de scories de très faible portance, sous une mince strate de rocher, nécessite la modification sur certains bâtiments des fondations prévues au marché.

Les solutions les plus rationnelles d'adaptation des fondations dans les zones concernées définies en concertation entre le bureau d'études Structures, le bureau de contrôle et le bureau d'études de sol sont les suivants :

Bâtiment A :

– Réalisation d'un radier de 211 m² à la
place des semelles filantes : 119 745,88 F H.T.

Bâtiment B :

– Substitution du terrain en place sous
les semelles par du gros béton : 182 582,64 F H.T.

– Modification des largeurs de semelles : 51 929,36 F H.T.

– Terrassement en terrain rocheux : 21 321,97 F H.T.

Bâtiment D :

– Substitution du terrain en place sous les fouilles
et modification des largeurs des semelles : 212 037,00 F H.T.

587 616,85 F H.T.

.../...

Compte tenu de ces travaux supplémentaires l'entreprise SBTPC demande une prolongation de délai de 36 jours.

Par ailleurs le projet des équipements pour la restauration (stockage et conservation des denrées, préparation des repas, distribution des repas, laverie) a été établi par le bureau d'études spécialisées AGORA suivant les normes d'hygiène en vigueur et les principes suivants :

- préparation des repas (environ 500 repas / jour) sur place avec fonctionnement autonome de la cuisine ;

- self service pour les enfants des classes élémentaires et service à table pour les enfants des classes primaires.

Le coût prévisionnel des équipements est de 840 000 F.

Ces dépenses seront imputées au Budget Communal 1995, Chapitre 903, Article 232-009.

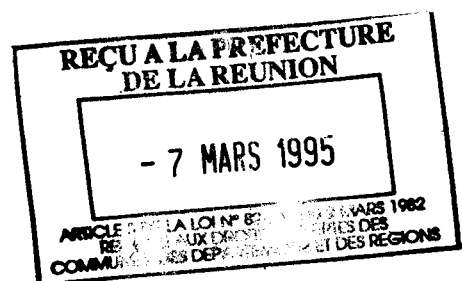
Je vous demande donc :

- de m'autoriser à passer un avenant au marché de travaux SBTPC ;

- de m'autoriser à lancer un Appel d'Offres et à passer un marché de travaux pour la fourniture et l'installation des équipements de restauration, en cas de résultat infructueux, de traiter par marché négocié suivant la procédure prévue au Code des Marché Public.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 95/1-12
du Conseil Municipal
en séance du samedi 25 février 1995

OBJET

GROUPE SCOLAIRE ZAC II MOUFIA

**AUTORISATION DE PASSER UN AVENANT
AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT N° 2 :
GROS OEUVRE – CHARPENTE COUVERTURE
POUR TRAVAUX MODIFICATIFS D'ADAPTATION
AU SOL**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE PASSER UN MARCHÉ DE TRAVAUX POUR
LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS
DE CUISINE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/1-12 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Françoise MOLLARD, 6ème Adjointe au Maire, présenté au nom des Commissions, Ecoles, Travaux/Appels d'Offres et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 :

Autorise le Maire à passer un avenant au marché de travaux avec l'entreprise SBTPC ;

ARTICLE 2 :

Autorise le Maire à lancer un Appel d'Offres et à passer un marché de travaux pour la fourniture et l'installation des équipements de restauration, en cas de résultat infructueux, de traiter par marché négocié suivant la procédure prévue au Code des Marchés Publics.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 03 MARS 1995



LE MAIRE
Michel TAMAYA - 7 MARS 1995

